



Mesdames, Messieurs  
les Président(e)s d'Associations

N°2021 D 113  
N/Réf. : DPS / CA  
Ligne directe : 02.38.07.16.70  
E-Mail : [mairie@mairie-villemandeur.fr](mailto:mairie@mairie-villemandeur.fr)

Villemandeur, le 16 juin 2021.

**OBJET** : demande de subvention exercice 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les dossiers de demande de subvention pour l'exercice 2022 sont disponibles. Sont à compléter par vos soins :

- le Cerfa 12156\*05 (ci-joint et disponible sur internet)
- l'annexe ci-jointe

Par ailleurs, l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 prévoit l'obligation pour les communes d'assortir, en annexe du compte administratif, la liste des concours attribués par la commune aux associations sous forme de prestations en nature et de subventions. La valorisation des prêts de salle et matériel sera chiffrée par la commune à cet effet.

Pour tout renseignement complémentaire, le service Location de Salles se tient à votre disposition. Enfin, tout dossier incomplet au **30 juillet 2021** ne pourra être traité au mieux des intérêts de votre association.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

  
Denise SERRANO.